



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réunion des ministres de la SADC, chargés des Technologies de l'information et de la communication, de l'Information, des Transports et de la Météorologie

27 septembre 2018 – Les ministres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, chargés des Technologies de l'information et de la communication (TIC), de l'Information, des Transports et de la Météorologie, se sont réunis le 27 septembre 2018 à Windhoek (Namibie) et ont débattu de plusieurs questions d'importance pour la région dans les quatre secteurs d'infrastructures en question.

Accueilli par le Gouvernement de la République de Namibie, cet événement multisectoriel a vu la présence des ministres des États membres suivants ou de leurs représentants : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, République démocratique du Congo, Eswatini, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

La réunion a également vu la participation des représentants des partenaires de la SADC et des organismes de mise en œuvre dans les quatre secteurs. Elle avait été précédée auparavant par une réunion de trois jours des Hauts fonctionnaires des TIC, de l'Information publique, des Transports et de la Météorologie.

Prononçant une allocution liminaire au nom de Son Excellence le Dr Nangolo Mbumba, Vice-Président de la République de Namibie, S.E. Tom Alweendo, Ministre des Mines et de l'Énergie, a déclaré que les secteurs des TIC, de l'Information, de la Météorologie et des Transports sont facteurs essentiels d'interconnexion soutenant le développement durable dans la région.

Il a affirmé que la région de la SADC déploie des efforts afin de réduire les problèmes de connectivité dans la région. Il a, à cet égard, cité la mise en œuvre du poste d'atterrissage des câbles sous-marins à Swakopmund (Namibie) comme exemple de projet régional qui vise à améliorer l'accès à Internet et à offrir des services de communication présentant les qualités d'efficacité et un bon rapport coût-efficacité.

Il a ajouté que, bien des progrès considérables aient été accomplis dans les quatre secteurs, des efforts supplémentaires sont à déployer pour fournir des services qui soient sans rupture, efficaces et de coût abordable aux citoyens de la région de la SADC.

Il a souligné qu'il est important pour les secteurs de la SADC de communiquer constamment leurs initiatives et leurs succès aux citoyens de la région afin qu'ils puissent apprécier le rôle et la pertinence de la SADC, ajoutant que, faute d'assurer une communication efficace, la SADC souffrira d'un manque de compréhension et ses réalisations, d'un défaut de visibilité.

Le Secrétaire exécutif adjoint de la SADC, chargé de l'intégration régionale, le Dr Mhlongo, a effectué un survol de la mise en œuvre par le Secrétariat des programmes contenus dans le Plan stratégique indicative de développement régional (RISDP) révisé de la SADC 2015-2020 dans le but de combler les lacunes relevées dans les domaines des TIC, de l'Information, des Transports et de la Météorologie et, ainsi, de libérer les potentiels qui y sont recelés.

Le Dr Mhlongo a noté que, bien que les États membres de la SADC aient transposé les lois types harmonisées de la SADC sur la cybersécurité dans leurs textes nationaux ou disposent d'un cadre juridique en matière de cybersécurité, la Région doit mettre en place les structures institutionnelles et les réseaux de collaboration nécessaires, tels que les équipes d'intervention en cas d'incident informatique (CIRT) qui appliqueront la loi pour veiller à la protection des citoyens de la SADC lors qu'ils sont en ligne et assurer un recours au cas où ils seraient victimes de la cybercriminalité.

Les ministres ont reçu des rapports sur la mise en œuvre des décisions prises lors de leurs dernières réunions sectorielles. Ils ont également fourni des orientations et adopté plusieurs décisions visant à faciliter le développement des infrastructures en appui à l'intégration régionale et à mieux faire connaître et promouvoir les programmes de la SADC.

Dans les secteurs des TIC et de l'information, les ministres ont approuvé :

- i. les cibles visées par la SADC en matière de large bande pour la Région, notamment ceux qui cherchent à assurer dans la région un taux de pénétration de 50% de la large bande chez les ménages et de 60% parmi les jeunes et des adultes et à favoriser de façon durable un niveau minimum de maîtrise et de compétences en matière numérique, et ceux qui cherchent à ramener le coût de la large bande à moins de 2% moins du RNB mensuel par habitant ; et ont exhorté les États membres à faire en sorte que leurs stratégies ou plans nationaux en faveur du haut débit soit alignés sur ces cibles.
- ii. les lignes directrices et les recommandations de la SADC, relatives au haut débit en zone rurale afin de s'assurer que tous les citoyens de la SADC vivant en zones rurales ont accès aux services à large bande à des prix abordables et en tirent profit.
- iii. trois documents : (Recommandations sur la cybersécurité, Exercice régional de la SADC sur la cybersécurité et Plan d'action de la SADC pour la cybersécurité), qui complètent les lois modèles harmonisées de la SADC sur la cybersécurité et couvrent les diverses questions suivantes : renforcement des capacités, exercice sur la cybersécurité, coopération internationale et mécanisme institutionnel pour la cybersécurité tel que les équipes de réponse aux incidents informatiques (CIRT).
- iv. l'harmonisation de la numérotation des services d'urgence dans la SADC pour les services de police, d'incendie et d'ambulance conformément aux meilleures

pratiques de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et aux meilleures pratiques internationales afin de les ranger en termes de priorité et d'utiliser un numéro d'urgence unique « 112 » pour les services de police, d'incendie et d'ambulance dans la SADC.

- v. la recommandation en faveur de l'adoption d'une approche harmonisée en matière d'octroi de licences nationales et de reconnaissance mutuelle des licences des stations terriennes en mouvement (ESIM).
- vi. le cadre, la feuille de route et le mécanisme institutionnel pour soutenir le développement, la mise en œuvre et le suivi du cadre de la Quatrième révolution industrielle (FIR) de la SADC aux fins de mise en œuvre.
- vii. la résolution de la SADC visant à rendre opérationnelle la mise en œuvre de la Déclaration de la SADC sur la 4^e révolution industrielle en utilisant les TIC pour soumission à la réunion des ministres de la SADC responsables des TIC aux fins de mise en œuvre.

Les ministres ont reçu des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie postale de la SADC et un rapport d'évaluation sur l'état de préparation de la SADC en matière de commerce électronique, et ont exhorté tous les États membres à participer au projet sur l'état de préparation opérationnelle au commerce électronique.

En ce qui concerne la communication et la promotion de la SADC, les ministres ont pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action pour la Stratégie révisée de communication et de promotion de la SADC 2016-2020 (SCPS), et ont exhorté les États membres à faciliter l'entrée dans leur pays des journalistes chargés de couvrir les programmes, manifestations et réunions de la SADC, y compris le Conseil et le Sommet de la SADC.

Les ministres ont également eu l'occasion de voir une démonstration de la chaîne de télévision de la SADC en utilisant une plate-forme de partage de contenu hébergée par la Namibian Broadcasting Corporation et la Southern African Broadcasting Association (SABA). Il s'agit essentiellement d'une chaîne de télévision préparée à partir d'informations clés des États membres participants de la SADC : Botswana, Royaume d'Eswatini, Malawi, Maurice, Namibie, Seychelles et Zambie. Il s'agit d'une initiative ancrée dans la SCPS.

Afin de mieux faire connaître l'identité, la marque et les symboles de construction communautaire de la SADC auprès du grand public, les ministres ont recommandé au Conseil d'approuver que l'exécution chantée de l'hymne de la SADC et la levée du le drapeau de la SADC parallèlement à la levée des drapeaux et à l'exécution des hymnes nationaux dans les États membres de la SADC lors de toutes les réunions de la SADC et de toutes les manifestations et cérémonies nationales.

En outre, les ministres ont exhorté les États membres à promouvoir le chant de l'hymne de la SADC dans les écoles et à soutenir la mise en œuvre de la décision du Conseil prise en août 2018 sur la commémoration de la Journée de libération de l'Afrique australe et l'inclusion de l'enseignement de l'histoire de la libération de l'Afrique australe dans le programme scolaire des États membres.

- i) pris note des travaux abattus par l'Organisation intérimaire de la sécurité de l'aviation de la SADC (SASO) et ont réitéré leur décision, exhortant les autres États membres à signer la Charte instituant la SASO. Celle-ci a pour objectif de promouvoir l'utilisation et le développement sûrs et efficaces de l'aviation civile dans la région de la SADC.
- ii) félicité la République-Unie de Tanzanie et la République de Zambie pour la récompense qu'elles ont reçue pour avoir mis en œuvre des programmes plus efficaces de surveillance de la sécurité, et ont encouragé les États membres de continuer à améliorer l'application des normes et des pratiques recommandées de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).
- iii) examiné l'état de la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro (DY) dans la SADC et dans le cadre de la configuration tripartite COMESA-EAC-SADC ; ont exhorté, d'une part, les États membres qui n'ont pas encore signé l'*Engagement solennel* sur le Marché unique africain du transport aérien (SAATM) à le faire et, d'autre part, tous les pays du SAATM à appliquer les sept mesures concrètes que doivent prendre tous les États rejoignant le SAATM pour atteindre les objectifs de sûreté d'Abuja et les cibles de sécurité et de facilitation de Windhoek.
- iv) pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme tripartite de facilitation des transports et du transit (TTTFP), qui aide les États membres à harmoniser leurs lois, politiques, réglementations, systèmes et normes de transport routier, et a approuvé leurs programmes. Le TTTFP apporte son appui aux travaux entrepris en vue de l'élaboration de lois visant à donner effet aux dispositions de l'Accord sur la gestion des charges des véhicules et de l'Accord multilatéral sur le transport routier transfrontalier.
- v) encouragé le Secrétariat de la SADC à collaborer avec les organisations de subsidiarité, notamment l'Association des agences routières nationales de l'Afrique australe (ASANRA), la Fédération des associations des transporteurs routiers de l'Afrique orientale et australe, l'Association ferroviaire de l'Afrique australe, les institutions de gestion des corridors et le Forum des régulateurs du transport routier transfrontalier, récemment créé (CBRT-RF), afin d'accélérer l'exécution du Programme du secteur du transport.

Au chapitre de la Météorologie, les ministres ont adopté la résolution prise par la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie (AMCOMET) de la Commission de l'Union africaine de célébrer la Journée africaine de la météorologie le 29 juin tous les ans afin de mieux faire connaître l'importance des Services météorologiques et hydrologiques nationaux pour le développement durable.

Pour améliorer la production dans les secteurs socio-économiques sensibles au climat et protéger les vies et les biens, les ministres ont chargé le Secrétariat de continuer de lever, de concert avec les partenaires internationaux de coopération, les fonds pour les projets du secteur météorologique tels que la Surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité en Afrique, les Satellites et les informations météorologiques pour la résilience aux catastrophes et l'Alliance mondiale contre le changement climatique

Les ministres ont pris note du rôle majeur rempli par le Centre de services climatologiques de la SADC pour générer des produits sur le climat et la météo par le biais du Forum régional de perspectives climatiques de l'Afrique austral (SARCOF), ont exhorté les États membres à affecter les ressources nécessaires pour soutenir la durabilité du processus du SARCOF, et ont chargé le Secrétariat de sensibiliser les décideurs au rôle important que remplissent les Services météorologiques et hydrologiques nationaux pour diminuer les impacts liés à la météo et au climat.

Les ministres ont noté qu'il est nécessaire et urgent de favoriser le dialogue entre les Services météorologiques et hydrologiques nationaux et les organismes nationaux de l'aviation civile afin de développer des mécanismes nationaux en vue de leur fournir les appuis et des ressources financières nécessaires pour obtenir la certification ISO 9001:2015

Les ministres ont exhorté les États membres qui n'ont pas encore obtenu la certification ISO 9001:2015 de prendre les mesures qu'il faut pour obtenir la certification même si le délai du 14 septembre 2018 a expiré, afin d'éviter que leurs services météorologiques et hydrologiques nationaux soient classés comme zones à risque élevé.

Les ministres ont observé une minute de silence et ont exprimé au Gouvernement tanzanien leur sympathie pour les 230 personnes décédées lors du naufrage du ferry, MV Nyerere, dans le lac Victoria le 21 septembre 2018.

Les ministres ont décidé que la prochaine réunion se tiendra en République-Unie de Tanzanie en septembre 2019.

Fait à Windhoek (Namibie) le 27 septembre 2018